

# ACCOMPAGNER L'AVANCÉE EN ÂGE ET LE HANDICAP

La MSA de Franche-Comté à vos côtés



santé  
famille  
retraite  
services

**MSA DE FRANCHE-COMTÉ**





### **LA MSA EST LE RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DU SECTEUR AGRICOLE. ELLE ASSURE LA PROTECTION SOCIALE DES EXPLOITANTS ET SALARIÉS AGRICOLES EN :**

- appelant et recouvrant les cotisations ;
- versant les prestations légales (retraite, réversion, AAH, assurance maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, etc.) ;
- attribuant des prestations extra-légales.

Au-delà de ses missions de gestion, elle développe une politique d'action sociale en milieu rural. Elle soutient des initiatives locales répondant aux besoins des populations et propose un accompagnement global aux :

- personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie,
- personnes en situation de handicap,
- aidants familiaux.

Son intervention repose sur l'information, la prévention, l'évaluation des besoins, l'attribution d'aides financières et l'accompagnement médico-social.

## ORIENTATIONS DE L'ACTION SOCIALE



### POUR LES RETRAITÉS DONT LA RETRAITE PRINCIPALE EST OUVERTE À LA MSA FRANCHE-COMTÉ

La MSA vise à :

- favoriser le « mieux vivre » et le maintien à domicile des retraités agricoles fragilisés ;
- promouvoir le « bien vieillir » dans le cadre du partenariat interrégimes ;
- développer les solidarités de proximité autour des aînés isolés ;
- soutenir les aidants (solutions de répit et d'accompagnement) ;
- accompagner les structures porteuses de projets en faveur des seniors ;
- contribuer à l'offre d'hébergement collectif pour les personnes en perte d'autonomie, notamment les MARPA.



### POUR LES ADHÉRENTS EN SITUATION DE HANDICAP AFFILIÉS À LA MSA FRANCHE-COMTÉ

L'action sociale a pour objectifs de :

- accompagner les publics fragilisés ;
- soutenir les aidants ;
- appuyer les structures et projets locaux ;
- contribuer aux solutions d'hébergement adaptées aux situations de perte d'autonomie.

# LES AIDES PROPOSÉES AUX RETRAITÉS



## PUBLIC CONCERNÉ

Retraités autonomes ou relativement autonomes relevant du régime MSA.

## A . PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La MSA développe une politique de prévention comprenant :

- Des informations et conseils pour bien vivre sa retraite ;
- Des actions collectives (ateliers équilibre, mémoire, nutrition, conférences thématiques : sommeil, sécurité routière, etc.) portées par le programme Bien Vieillir à travers les ateliers Bons Jours, les Atouts de l'âge et Omegah.

Pour plus d'information :

### POUR BIEN VIEILLIR

→ Accès à la rubrique "M'inscrire à une activité qui permet de visualiser les emplacements des ateliers à venir.



### ASEPT



- Un repérage des fragilités via le programme **ICOPE** (mémoire, mobilité, nutrition, vision, audition, santé mentale).

### ICOPE



En cas de situation de rupture (veuvage, retour à domicile après hospitalisation, difficultés dans les actes de la vie quotidienne), un accompagnement renforcé peut être proposé.

**À noter** : les aides des caisses de retraite ne sont pas cumulables avec l'APA lorsqu'elles concernent une même prestation (aide à domicile, aides techniques...).

## B . AIDES POUR FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS DU QUOTIDIEN

Après une évaluation globale et personnalisée à domicile, la MSA peut proposer :

- aide ménagère, courses, portage de repas ;
- téléassistance ;
- adaptation du logement ;
- aides techniques ou matériel à usage spécifique ;
- soutien psychologique ;
- aides financières exceptionnelles ;
- accompagnement en cas d'événement fragilisant (hospitalisation, décès, déménagement, absence temporaire de l'aidant).
- Une écoute 24H/24 avec **Agriécoute** : 09 69 39 29 19

## DISPOSITIF DE SORTIE D'HOSPITALISATION

Une **aide temporaire** (jusqu'à 3 mois) peut être mise en place, comprenant principalement aide à domicile, téléassistance et portage de repas.



## C. DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- **Programme DECLIC** : accompagnement personnalisé par le service social des adhérents fragilisés confrontés à des problématiques de santé.
- **Instants aidants** : soutien aux proches aidants (information, accompagnement, prévention de l'épuisement), quel que soit leur régime d'assurance maladie

INSTANTS AIDANTS



- **Seniors en vacances** (en partenariat avec l'ANCV) : séjours à tarif préférentiel pour les retraités en situation de fragilité économique ou sociale.

---

## D. DÉMARCHES

Les personnes concernées sont invitées à contacter la MSA afin d'évaluer leur situation et d'identifier les aides adaptées.

La demande d'aide s'effectue auprès de la MSA via le formulaire « Demande d'aides à l'autonomie à domicile », transmis :

- soit par voie papier,
- soit via un service en ligne,

selon le département de résidence.

# LES AIDES PROPOSÉES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



## PUBLIC CONCERNÉ

Adhérents en situation de handicap affiliés à la MSA Franche-Comté.

### A. ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Après évaluation des besoins, peuvent être mobilisés :

- aide à domicile temporaire ;
- adaptation du logement ;
- soutien psychologique ;
- accompagnement des aidants ;
- souscription d'une complémentaire santé ;
- aides financières exceptionnelles.
- Une écoute 24H/24 avec Agriecoute : 09 69 39 29 19

Un accompagnement spécifique peut être proposé en cas de situation exceptionnelle (hospitalisation, deuil, déménagement, difficulté passagère, isolement).

En fonction de la demande, un professionnel du service social de la MSA peut proposer un accompagnement social.

### B. DISPOSITIFS MOBILISABLES

Les adhérents peuvent bénéficier :

- du programme DECLIC ;
- du dispositif « Instants aidants » pour leurs proches.

### C. DÉMARCHES

Les personnes concernées sont invitées à contacter la MSA afin d'évaluer leur situation et d'identifier les aides adaptées.

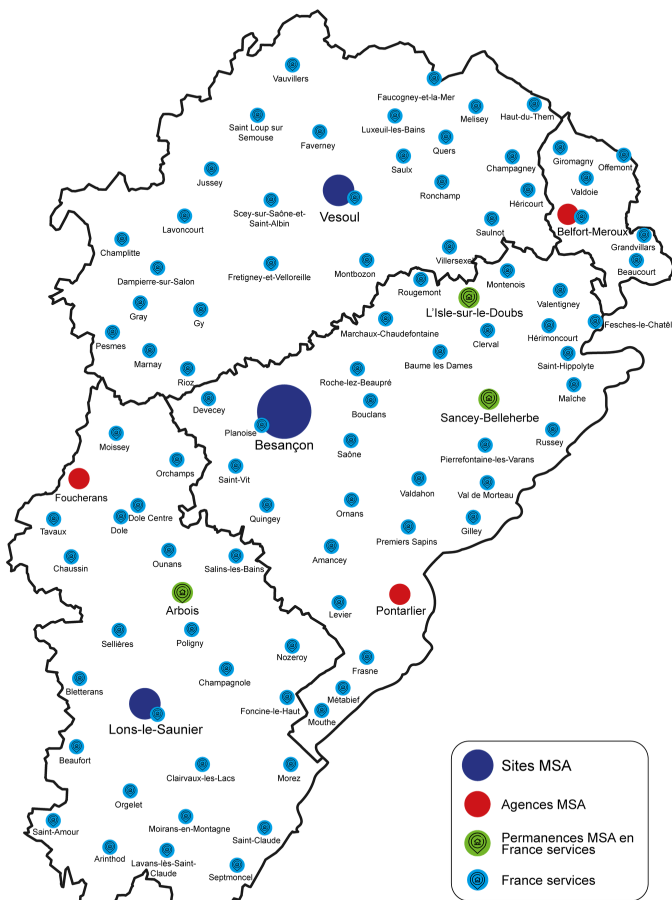
# FAVORISER LE LIEN SOCIAL



Pour l'ensemble des publics accompagnés, la MSA Franche-Comté soutient :

- des ateliers collectifs et actions de prévention ;
- des initiatives locales favorisant la participation sociale ;
- des projets portés par des structures intervenant auprès des seniors et des personnes fragilisées.

La MSA Franche-Comté accueille sur rendez-vous dans ses agences ou sans rendez-vous dans les points France Services :



**Par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 au 03 84 35 25 25**

## Services en ligne :

- espace privé sur le site internet de la MSA Franche-Comté ;
- application mobile « ma MSA & moi ».

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de Mon espace privé, vous pouvez **contacter notre assistance internet au 03 20 90 05 00** (appel non surtaxé)



L'essentiel & plus encore

